

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 27 (1965)
Heft: 14

Rubrik: La page de la prévention

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La page de la prévention

Conseil No 2

Agriculteurs, attention!

Les dépôts laissés sur la chaussée par vos véhicules peuvent être meurtriers...

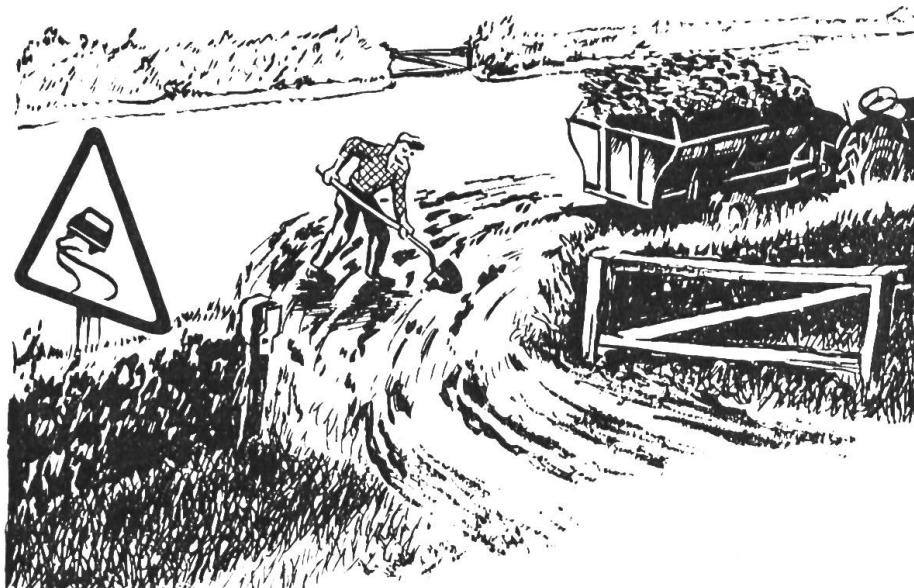
Les agriculteurs qui laissent se répandre sur la chaussée des substances de nature à compromettre la sécurité des usagers de la route s'exposent à de sérieux ennuis.

On constate couramment à la saison des récoltes que les chaussées sont souillées par des apports de terre, des débris végétaux et autres matières pulpeuses qui sont autant de causes de dérapages que rendent encore plus certaines les précipitations atmosphériques, fréquentes en automne notamment.

Les accidents consécutifs à ces dérapages entraînent à coup sûr la responsabilité des agriculteurs. Responsabilité civile d'abord (réparation des dommages causés à la victime). Responsabilité pénale ensuite (amende, voire emprisonnement en cas d'accident corporel).

AGRICULTEURS ...

Faites disparaître tous dépôts laissés sur la chaussée par vos véhicules !



Que faire?

LE CONSEIL DE LA PRÉVENTION RURALE

- Veiller à ce que les chargements ne puissent se répandre sur la chaussée au cours du transport (matières pulpeuses surtout),
- N'accéder au domaine public qu'après avoir procédé au nettoyage des roues des véhicules (notamment élimination de la terre accumulée entre les sculptures des pneumatiques),
- Si, malgré tout, le véhicule laisse dans son sillage des dépôts dangereux, s'arrêter et procéder au nettoyage de la chaussée.

La signalisation de la sortie du chantier par le panneau « Chaussée glissante » est, en tout état de cause, insuffisante pour mettre le transporteur à l'abri des poursuites. Elle n'est d'ailleurs que tolérée, dans certaines occasions.

C'est le conseil de la Prévention Rurale, France